

Le 7 décembre 2020

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue à huit clos, le lundi 7 décembre à 20h00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Frédéric Beaulieu
Monsieur	Gilles Dumont

Siège numéro 2 vacant

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

7 décembre 2020 à 20h00

- 1- Mot de bienvenue**
- 2- Conformité du quorum**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020**
- 5- Suivi des dossiers**
- 6- Approbation des comptes et déboursés**
- 7- Correspondance**

8- Affaires financières

- a. Adoption du calendrier des réunions 2021
- b. Avis de motion règlement 412 amendant le règlement 408 ayant pour objet l'établissement d'un programme d'aide à certaines entreprises
- c. Avis de motion règlement 413 ayant pour objet le traitement des élus 2021
- d. Avis motion règlement 414 établissant le taux de taxation 2021 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, de services, spéciales et autres compensations
- e. Résolution pour l'acquisition matériel et ligne IP téléphonique HDV
- f. Confirmation des mandats des élus aux comités

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

- a. Fermeture des salles du 17 décembre au 5 janvier inclusivement

10-Travaux publics

- a. Audit programme d'aide à la voirie locale
- b. Engagement, poste mécanicien surnuméraire

11-Urbanisme

- a. Dérogation mineure 154, route Vieux-Chemin
- b. Appui demande à la CPTAQ
- c. Mandat à la firme Servitech - Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024
- d. Demande de changement de zonage (EAF à mixte) pour rue VTL

12-Sécurité incendie

13-Hygiène du milieu

- a. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la RIDT

14-Période de questions

15-Levée de l'assemblée

12-20-9177

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Gilles Dumont et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a.. Période de questions (ODJ)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

12-20-9178

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Roberto Pelletier et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 novembre

et que madame la mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5. SUIVI DES DOSSIERS

- Roulaml : réaménagement de certains postes et lignes de transport
- RIDT : Augmentation des coûts en 2021 et achat d'un chargeur
- Biblio : lettre d'une bénévole
- Loisirs : le carnaval à l'hiver 2021 est annulé
- MTQ : 176 acquisitions ont été effectuées à ce jour pour le prolongement de la route 85 sur 250.
- MRC : covid 7 cas actifs à ce jour.

6. APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

12-20-9178

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Frédéric Beaulieu et que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de novembre 2020 totalisant une somme 31,196.06\$ ainsi que le rapport des salaires pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020 totalisant une somme de 22,802.81\$

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits au rapport des impayés et déboursés directs en date du 30 novembre 2020 et autorise les paiements de ces déboursés.

7. CORRESPONDANCE

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de novembre 2020.

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

12-20-9179

- a. Adoption du calendrier des réunions 2021

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal le conseil établit avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le dit article prévoit au moins une réunion par mois

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Gilles Dumont et résolu d'adopter le calendrier des réunions régulières du conseil 2021 tel que présenté ici-bas et que l'heure pour le début de chaque rencontre soit 20h00

Mois	Date
Janvier	Lundi 11 janvier
Février	Lundi 1er février
Mars	Lundi 1er mars
Avril	Lundi 5 avril
Mai	Lundi 3 mai
Juin	Lundi 7 juin
Juillet	Lundi 5 juillet
Août	Lundi 2 août
Septembre	Mardi 7 septembre
Octobre	Lundi 4 octobre
Novembre	Lundi 15 novembre
Décembre	Lundi 6 décembre

b. Avis de motion règlement 412 modifiant le règlement 408 établissant un programme d'aide à certaines entreprises

Je Frédéric Beaulieu conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement ayant pour objet d'amender le règlement 408 établissant un programme d'aide à certaines entreprises

Je Frédéric Beaulieu conseiller dépose le projet de règlement 412 modifiant le règlement 408 ayant pour objet l'établissement d'un programme d'aide à certaines entreprises

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé « Projet de règlement 412 modifiant le règlement 408 établissant un programme d'aide à certaines entreprises »

ARTICLE 2 : MODIFICATION ARTICLE 13

L'article 13 est abrogé et remplacé par

Article 13

La durée du programme est pour toute l'année financière **2021** et le total de l'aide financière accordée par ce programme est limité à 20,000\$ par année. Les demandes seront traitées dans l'ordre chronologique de leur réception.

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

- c. Avis de motion règlement 413 modifiant le règlement 406 ayant pour objet le traitement des élus

Je Patrick Beaulieu conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement ayant pour objet d'amender le règlement 406 sur le traitement des élus 2021

Je Patrick Beaulieu conseiller dépose le projet de règlement 413 modifiant le règlement 406 ayant pour objet le traitement des élus

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 413

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. T 11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement a été donné par _____ à la session ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ appuyé par _____ et résolu que le règlement 413 modifiant le règlement 406 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est intitulé « Projet de règlement 413 modifiant le règlement 406 concernant la rémunération des élus municipaux, l'allocation et le remboursement des dépenses

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION

L'article 1 est remplacé par :

La rémunération annuelle contenue dans cet article est représentative pour l'année **2021**. La rémunération annuelle de base pour le maire est de 8795.78\$ plus l'allocation de dépenses de 4294.08\$. Pour les conseillers, la rémunération est de 2931.93\$ plus une allocation de dépenses de 1477.70\$

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur au moment de la publication suite à son adoption.

- d. Avis motion règlement 414 établissant le taux de taxation 2021 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, de services, spéciales et autres compensations

Je Mélissa Lord conseillère, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement ayant pour objet le taux de taxation 2021 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales, de services, spéciales et autres compensations

Je Mélissa Lord, conseillère dépose le projet de règlement 414

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 414

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par _____ à la session ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que le règlement numéro 414 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE I

Les taux et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour toute l'année fiscale 2021.

ARTICLE II

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à _____ du cent dollars d'évaluation pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE III

Les tarifs de compensation pour le service des égouts et l'assainissement des eaux usées sont fixés comme suit :

Le service des égouts sera calculé en tenant compte du frontage des terrains face à une rue publique. Le taux sera de _____ \$ du mètre linéaire. Le nouveau tarif pour l'assainissement des eaux usées introduit en 2006 sera calculé à partir d'un système de points dont la base est calculée comme suit : une résidence = 1 point. Le taux de base pour chaque logement résidentiel est de _____ \$. Le calcul des

mètres linéaires est déterminé selon les modalités du règlement dûment en vigueur. Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le contribuable en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE IV

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la destruction des déchets et pour la collecte sélective sont fixés comme suit :

Le service de l'enlèvement et la destruction des déchets ordinaires et la collecte sélective seront calculés à partir d'une charte de points établie par la municipalité. Le taux est de ____\$. La catégorie d'immeuble commerciale sera à 1,5 points et 2 points et celle des chalets (catégorie 1100) sera à .5 points.

Les propriétaires ayant des logements locatifs et les producteurs agricoles seront taxés au même taux que le point de base pour chaque logement, soit ____\$.

Le tarif de compensation pour l'acquisition relié à l'achat des bacs à récupération ou de déchets sera de ____\$ du bac et le tarif de compensation pour le financement relié à l'achat des conteneurs à récupération ou de déchets sera de ____\$ du conteneur. Le nombre de bacs à attribuer à chaque résidence de même que pour les institutions, commerces et industries est déterminé par la norme établie dans le mémoire d'avant-projet préparé par la M.R.C. de Témiscouata et daté du 24 novembre 1999. Ces tarifs de compensation s'additionnent au tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des déchets ordinaires et la collecte sélective et sont payables par le contribuable en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE V

Les tarifs de compensation pour le service de la vidange des boues de fosses septiques et de puisards des résidences isolées et de tout autre bâtiment possédant des installations sanitaires qui ne sont pas raccordées à un système d'égouts autorisé par le sous-ministre de l'Environnement en vertu de l'article 32 de *la Loi sur la qualité de l'environnement*, sont fixés comme suit :

Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards des résidences et de tout autre bâtiment possédant des installations sanitaires qui ne sont pas raccordées à un système d'égouts autorisé par le sous-ministre de l'Environnement en vertu de l'article 32 de *la Loi sur la qualité de l'environnement*, situés sur le territoire de la municipalité pour l'année 2021 de ____\$ par résidence ou tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal.

Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards des

chalets situés sur le territoire de la municipalité pour l'année 2021 sera de _____ \$

Vidange supplémentaire

À compter de l'année financière 2017, une taxe de service complémentaire sera chargée et payable par le propriétaire de la résidence, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égout municipal, à chaque fois qu'un propriétaire demandera une vidange d'installation septique supplémentaire (c'est-à-dire celle non prévue dans la planification des deux (2) ans ou quatre (4) ans) et qu'il n'aura pas acquitté en totalité la facture de la Régie Intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) dans les 60 jours de sa réception. Les tarifs pour l'année financière 2021 sont : _____ par fosse vidangée et _____ \$ par m³ si le volume vidangé dépasse 6.8 m³.

Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le propriétaire de la résidence, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

ARTICLE VI

Le taux d'intérêt pour tous comptes dus à la Municipalité est fixé à ____% annuellement pour l'exercice financier 2021.

ARTICLE VII

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- e. Résolution pour l'acquisition matériel et ligne IP téléphonique HDV

12-20-9181

ATTENDU QUE le système téléphonique actuel dans le bureau municipal date de 2005;

ATTENDU QU'il n'est pas possible pour les citoyens de laisser un message étant dépourvu de boîte vocale;

ATTENDU QUE les lignes téléphoniques actuelles ont fait un bon de 70\$ par ligne par mois en novembre, n'ayant plus de contrat avec Bell;

Il est proposé par Patrick Bealieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu d'accepter la proposition financière de Telus pour l'installation de lignes IP et la location des appareils IP pour un contrat de 2 ans au coût de 255 \$ mensuellement pour 7 lignes.

- f. Confirmation des mandats des élus aux comités

12-20-9182

Considérant qu'il est devenu nécessaire de désigner officiellement par résolution la ou les personne(s) qui assistera(ont) aux réunions des différents comités;

Il est proposé par Mélissa Lord appuyé par Gilles Dumont et résolu de confirmer aux responsables des différents comités la ou les personne(s) suivante(s) qui a(ont) été mandatée(s) par le conseil municipal pour assister aux réunions de ces comités :

Loisirs :	Roberto Pelletier
VTT Trans-Témis et motoneige :	Patrick Beaulieu Roberto Pelletier
Régie Intermunicipale des Infrastructures portuaires du Lac Témiscouata	Sonia Larrivée
:	Gilles Dumont (substitut)
Transport adapté et collectif	Mélissa Lord
Corporation du Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata	Gilles Dumont
Garage municipal et chemin d'hiver :	Patrick Beaulieu Mélissa Lord Frédéric Beaulieu
Voirie municipale et réseaux d'égouts	Patrick Beaulieu
:	Mélissa Lord Frédéric Beaulieu
Sécurité civile :	Sonia Larrivée Patrick Beaulieu
Service incendie :	Sonia Larrivée
Site d'enfouissement et RIDT	Mélissa Lord
:	Patrick Beaulieu
Tourisme :	Sonia Larrivée
Bibliothèque et CACI :	Roberto Pelletier
O..H. :	Sonia Larrivée
Urbanisme :	Patrick Beaulieu Frédéric Beaulieu
Responsable de la politique familiale et de la MADA :	Mélissa Lord

Comité d'embellissement :	Roberto Pelletier
Comité développement local :	Sonia Larrivée Mélissa Lord
Corporation des Hauts Sommets :	Frédéric Beaulieu
Comité environnemental :	Sonia Larrivée Frédéric Beaulieu Gilles Dumont Mélissa Lord
Lac Dôle :	Roberto Pelletier Gilles Dumont

9. LOISIRS ET CULTURES

- a. Fermeture des salles du 17 décembre au 5 janvier

12-20-9183

CONSIDÉRANT le contexte actuel de l'urgence sanitaire décrété par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'une directive nous est parvenu du MAMH concernant la fréquentation des lieux publics municipaux;

Il est proposé par Gilles Dumont appuyé par Roberto Pelletier et résolu de fermer du 17 décembre au 5 janvier inclusivement les salles suivantes : le gymnase, la salle du conseil, la salle du centre des loisirs et la salle de formation de la caserne.

10. TRAVAUX PUBLICS

- a. Audit programme d'aide à la voirie locale

12-20-9184

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de 251 741\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif de certaines routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! informe le ministère des Transports de l'utilisation des

compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales ciblées ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet « entretien des routes locales ».

- b. Engagement, poste mécanicien surnuméraire

12-20-9185

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un besoin pour l'entretien et la réparation du matériel roulant est nécessaire aux travaux publics;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Gilles Dumont et résolu de procéder à l'engagement de Rémi Beaulieu au poste de mécanicien surnuméraire sur appel au même taux salariale que l'année dernière.

11. URBANISME

- a. Dérogation mineure 154, route Vieux-Chemin

12-20-9186

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande complète incluant tous les documents nécessaires à l'étude d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'IL a effectué le paiement de 300\$ tel que l'exige le règlement 215-368 ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne respecte pas le nombre de conteneur autorisé selon le règlement;

CONSIDÉRANT QU'IL ne respecte pas l'emplacement exigé dans la cour selon le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé en dehors du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire va installer un écran visuel pour empêcher la visibilité de la voie d'accès;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment ne cause aucun préjudice au voisin ;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu que le conseil accepte les recommandations du comité consultatif de l'urbanisme d'accepter positivement la demande de dérogation mineur

b. Appui demande à la CPTAQ

12-20-9187

ATTENDU QUE l'immeuble sise au 185, Raymond a changé de main dernièrement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande des nouveaux propriétaires concernant l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture de l'immeuble complet;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles et le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aura aucun effet négatif sur le potentiel agricole et n'ajoutera aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement

ATTENDU QUE la superficie de l'immeuble est petite

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu que le conseil recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à cette demande d'autorisation.

c. Mandat à la firme Servitech - Équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024

12-20-9188

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech, évaluateurs agréés nous a fait parvenir l'examen de l'état du rôle dont l'équilibrage est facultative;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré qu'il y a des écarts existants entre le niveau des valeurs et celui des prix de vente dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet examen conclut qu'il est recommandé une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024;

Il est donc proposé par Mélissa Lord appuyé par Gilles Dumont et résolu d'autoriser la firme Servitech à procéder à l'équilibrage pour le prochain rôle triennal 2022-2023-2024.

- d. Demande de changement de zonage (EAF à mixte) pour rue VTL

12-20-9189

CONSIDÉRANT QUE notre urbaniste a reçu une demande de modification à un immeuble commerciale de la rue VTL;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier il appert que la zone agroforestière ne permet pas d'y avoir certaine activité sur cette portion de rue VTL dont des commerces;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la zone permettrait également la construction d'immeuble catégorie « logements »;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu de demander à la MRC du Témiscouata pour modifier le plan de zonage conformément à la réglementation en vigueur et selon le plan déposé de zone agroforestière à zone mixte.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la RIDT

12-20-9190

ATTENDU QUE nous avons reçu les prévisions budgétaires de la RIDT;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la RIDT doivent adopter ce budget 2021 par voie de résolution;

Il est proposé par Patrick Beaulieu et appuyé par Gilles Dumont et résolu d'approuver le budget présenté 2021 de la RIDT.

14. VARIA

Aucun point présenté au varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 8h45.

Sonia Larrivée

Mairesse

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière